

Rapport de gestion  
de la Municipalité  
de Lavigny

Exercice 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 4 et 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, la Municipalité a l'honneur de vous transmettre, ci-après, le rapport de gestion pour l'année 2015.

Durant cette année, les membres de la Municipalité se sont employés à accomplir toutes les tâches qui leur ont été confiées de manière soutenue, dans un esprit de collaboration, de confiance mutuelle et de collégialité. Le travail accompli est le fruit d'une équipe soudée qui s'est retrouvée avec plaisir, au fil des séances.

L'année 2015 fut une année stable, qui s'est déroulée dans le sens souhaité par la Municipalité et le Conseil communal. Tant la gestion que la situation communale sont saines, ce qui contribue à l'assainissement des finances.

Voyons maintenant, au travers des différents groupes de comptes, les éléments principaux qui ont marqué cet exercice 2015.

## **10 - CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil communal fut convoqué à 6 reprises pour traiter des différents objets qui lui ont été soumis.

Président : Pierre-Yves Rochat  
1<sup>er</sup> Vice-Président : Norbert Buffat  
2<sup>e</sup> Vice-président : Laurent Zurflüh  
Secrétaire : Loredana Simone

Commissions permanentes du Conseil communal :

Commission des finances :  
Christian Jan  
Ingrid Ciampi  
Rémy Wulliens  
Martine Marguerat  
Laurent Bourgeois

Commission de gestion :  
Yvana Patriarca  
Samuel Rossier  
Agron Berisha  
Johann Girard  
Christian Brocard

Suppléants :  
Denis Delapierre  
Nicolas Dousse

Commission communale de recours en matière d'imposition et Commission communale sur la protection des données :

Willy Favre  
Agron Berisha  
Christian Brocard

Emmanuelle Giacometti  
Laurent Zurflüh

### Préavis déposés en 2015

- No 1/2015 sur le règlement du Conseil communal,
- No 2/2015 sur les comptes de l'exercice 2014 et le rapport de gestion,
- No 3/2015 sur l'adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales,
- No 4/2015 sur le droit de superficie sous forme de droit distinct et permanent en vue de la construction d'un lieu d'accueil des enfants,
- No 5/2015 sur l'arrêté d'imposition 2016,
- No 6/2015 sur le budget 2016,
- No 7/2015 sur l'équipement du chemin des Caronies, phase 1.

Tous ces préavis ont été acceptés par votre Conseil.

## **11 - ADMINISTRATION**

### Greffe municipal et contrôle des habitants

Procès-verbaux des séances de Municipalité  
Courrier et correspondance  
Renseignements aux administrés  
Mise à l'enquête et délivrance des permis de construire  
Suivi des dossiers, délivrance des permis d'habiter  
Registre civique et vote par correspondance  
Enregistrement des arrivées et départs des habitants  
Délivrances des cartes d'identités  
Appui au bureau du conseil communal  
Lien avec les services cantonaux

### Bourse

Tenue de la comptabilité  
Gestion des paiements  
Décompte divers, salaires, assurances, TVA, etc...  
Factures d'eau, gaz, déchets et taxes  
Suivi des factures, rappels et contentieux  
Facturations diverses

### Location des salles communales, de l'église, du terrain de foot

Utilisateurs	Salle communale	Carnotzet	Eglise	Salle de l'église	Salle de sport
Eglise des Amandiers					
Habitants Lavigny	12	1	1	4	14
Sociétés locales	1	1			6
Institution					2
Alliance missionnaire	12				
Pomme-Cannelle	5				1
Paroisse	3				2
Conseil et commissions	9				
Municipalité et associations	10				2
Ecole	2				1
Concerts			6		
Entreprises, fondations	5				4
Totaux	59	2	7	4	32

Cette année, la maison de Commune fut très régulièrement utilisée par la garderie Pomme-Cannelle, ainsi que par la Municipalité et les habitants.

#### *Grande salle*

Outre son utilisation à l'année par les écoles, les clubs sportifs et l'Institution de Lavigny, la grande salle a accueilli une trentaine de manifestations diverses, parfois sur plusieurs jours. Les locations se sont faites, comme de coutume, pour tout ou partie du bâtiment, avec et sans la cuisine.

#### *Maison de Commune*

La salle de la maison de Commune, en plus des activités liées à la vie politique locale (séances du Conseil communal, votations), a été utilisée à cinquante-neuf reprises pour diverses assemblées générales, repas d'anniversaire, séminaires et autres.

#### *Eglise*

L'Eglise, propriété communale, a été utilisée pour des cultes, deux enterrements et un mariage. Cette année, elle fut aussi utilisée pour des concerts.

#### *Terrain de foot*

Les infrastructures existantes et réglementaires du terrain ont largement été utilisées par l'Institution de Lavigny et par une équipe de joueurs portugais le dimanche, ainsi que le vendredi.

## Statistiques de la population

Au 31 décembre 2015, la population de Lavigny était de 981 habitants (930 en 2014) et se composait ainsi :

Suisses					Etrangers					total
Hommes		Femmes		H+F	Hommes		Femmes		H+F	
total	dont 0-16	total	dont 0-16		total	dont 0-16	total	dont 0-16		
365	82	373	69	738	124	24	119	28	243	981

130 habitants sont arrivés dans la Commune et 76 l'ont quittée.

14 ont atteint leur majorité.

Durant cette année, 4 naissances ont été inscrites. Il s'agit de celles de : Elina Topalli, Daisy Vincent, Mia Alis et Alexis Poget.

Nous avons une pensée de sympathie pour les familles des 7 personnes décédées en 2015, à savoir : Frédéric Edmond Bezençon, Ewald Bovey, Marianne Andrée Burnand, Verena Krebs, Edith Moynat, Jean-David Rossier et Louis Viret.

## Naturalisations

Trois nouvelles demandes sont parvenues à la Municipalité; celles des familles de Jesus et Halili, et celle de Mme Geremia.

Plusieurs dossiers suivent toujours leur cours.

## Police des constructions

La Municipalité a procédé à la mise à l'enquête de 7 dossiers de construction. Elle a également délivré 6 permis de construire, dont une prolongation de permis.

Parcelle(s)	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Dates de l'enquête publique	Date de délivrance du permis
659	Ch. des Caronies	Villa individuelle	21.01 – 19.02	03.03
428	Rte du Moulin Martinet 23	Création d'un jacuzzi, d'un couvert à voitures et de deux abris	20.06 – 19.07	13.10
652	Vieille route de l'Etraz 11	Mise en conformité d'un studio au sous-sol et modification des aménagements extérieurs	10.10 – 08.11	16.12 (permis d'habiter)
118	Ch. de Renolly 3	Transformation du bâtiment 59a en centre d'activités	24.10 – 22.11	En attente
127	Rte du Vignoble 49	Construction d'une crèche	28.11 – 27.12	09.02.2016
242	Rte du Moulin Martinet 47	Construction d'une villa jumelée	28.11 – 27.12	16.03.2016
267	Rte du Vignoble 5 et 7	Construction d'une palissade anti-bruit	05.12 03.01.2016)	20.01.2016

En outre, la Municipalité a autorisé sans mise à l'enquête publique plusieurs projets de constructions de minime importance et autres aménagements (cabanons de jardin,

rénovations de façades et installations de panneaux solaires ou photovoltaïques). Pour l'ensemble de ces dossiers, l'accord des voisins directs ainsi qu'un plan du projet ont été requis, au préalable.

### Usine de méthanisation

Après une année 2014 difficile, avec une nette recrudescence des odeurs liées à l'installation de méthanisation, à la place de compostage et surtout à la méthode de travail utilisée sur le site, l'année 2015 a été plus calme. Les odeurs ont diminué suite aux interventions et au suivi, tant des Services de l'Etat de Vaud que de la Commune. L'année 2015 est une année particulière avec moins d'apport de matériaux, ceci à cause de la sécheresse.

Quelques plaintes concernant l'exploitation de la déchetterie sont parvenues soit à l'entreprise, soit à la Commune ou au Service de l'Etat en charge du dossier.

Ecorecyclage y a répondu ainsi que le Service de l'Etat concerné.

### Personnel communal

Notre personnel communal reste stable avec quatre personnes. Un grand merci à ces personnes pour le travail effectué et leur engagement sans faille au service de notre Commune et de ses habitants.

Léa Richard : secrétaire municipale  
Pierre-Olivier Rossier : bourse et contrôle des habitants  
Katharina Sandoz : intendante  
Samuel Rossier : fontenier, releveur des compteurs eau et gaz

Les entreprises qui collaborent et aident au bon fonctionnement de la Commune sont la famille Jean-David Rossier et ses employés ainsi que Denis Delapierre.

## **MUNICIPALITE**

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a siégé à 49 reprises. Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séance de Municipalité ou en dehors du lundi soir, jour usuel de la séance de Municipalité.

En dehors des séances de Municipalité, ses membres ont pris part à de nombreuses rencontres en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions spécifiques, tant à Lavigny qu'à l'extérieur.

La Municipalité s'est déplacée à plusieurs reprises à l'extérieur pour traiter différents dossiers.

### Répartition des dicastères et représentations

	Dicastère	Représentations
ROCHAT Bernard Syndic Remplaçant Claude Philipona	Administration générale Aménagement du territoire Personnel communal Défense incendie SDIS Protection civile	Arcam Copil PDR Communes de l'Aubonne + SDIS PCi Dev

	Police des constructions	Assemblée des syndics du District Valgaz Sefa Romande Energie
PHILIPONA Claude Vice-Syndic Remplaçant Christian Grin	Affaires sociales Petite enfance Ecole Informatique et SIT Finance	ARASMA AJEMA CSR Entrée de Secours PROFA Espace Prévention Association du Relais Pro Senectute OMSV EHC Couvaloup 12 Pomme-Cannelle Etablissement scolaire
HANGARTNER Christophe Municipal Remplaçant Gilles Sandoz	Bâtiments communaux Domaines Voirie Gestion des déchets	CRIDEC VALORSA APFTB
SANDOZ Gilles Municipal Remplaçant Christophe Hangartner	Routes Services industriels (eau, gaz) STEP Cadastre souterrain	STEP ERM VALGAZ
GRIN Christian Municipal Remplaçant Bernard Rochat	Police Développement durable Activités culturelles et sportives Sociétés locales Transports, Mobilité Paroisse	CREM ADIREM, tourisme Agenda 21

## AGENDA 21

Une grande partie du travail a été de finir l'état des lieux d'Agenda 21, d'établir un rapport qui a été validé en début d'année 2016 et que nous mettrons sur le site de la Commune, afin que chaque citoyen puisse en prendre connaissance.

**Energie:** En 2015, la Commune a obtenu la reconnaissance de partenaire en processus et s'est engagée à obtenir le label Cité de l'Energie dans les 4 ans.

**Transport:** Nous avons réalisé une enquête auprès de la population sur les attentes en matière de transport et avec l'appui des Communes partenaires nous avons obtenu un renforcement des courses sur la ligne 722 en début de soirée. Des discussions sont en cours pour un renforcement le samedi également.

### Affaires culturelles et sociétés

Au printemps, nous avons organisé la journée Coup de balai. L'institution a organisé le marché aux fleurs et une excellente initiative citoyenne s'est occupée du marché de printemps.

La Commune avait un stand afin d'informer la population des économies d'énergie possible grâce à l'emploi d'ampoules LED et elle a offert une ampoule à chaque ménage.

2015 a été marquée par une manifestation importante : les 30 ans de la maison de Commune. Cette fête s'est déroulée autour de la maison de Commune et sur la rue de l'Eglise. Elle a mobilisé toutes les sociétés du village qui se sont engagées à tenir des stands

durant la journée et une délégation du Conseil communal a tenu la buvette Cette fête a été un véritable succès et a permis de riches rencontres.

En octobre, nous avons organisé, avec la Commission du KGB, la sortie des aînés avec une visite du Château de Gruyère le matin et une visite de l'usine Cailler à Broc l'après-midi. Une belle participation a été constatée, puisque 41 de nos aînés ont fait le voyage.

Le 12 décembre, la tournée du Père Noël avec son âne a eu lieu, pour réjouir les petits et grands enfants et le 18 décembre, la fête de Noël avec le sapin à l'église s'est déroulée, suivie d'une partie conviviale à la maison de Commune.

## **TRANSPORTS PUBLICS**

Comme indiqué sous la rubrique Agenda 21, l'offre en transports publics – augmentée de 4 paires de courses sur la ligne 722 – a répondu aux attentes des citoyens, puisque la fréquentation des bus s'est vue nettement augmentée. Cet élément caractérise bien la satisfaction des usagers. L'augmentation de la fréquentation sur la ligne 726 durant l'année 2015 a pour effet qu'un plus grand nombre de courses seront prises dans les prestations de base sans participation complémentaire des Communes.

## **15 - AFFAIRES CULTURELLES**

En 2015, la Municipalité a fait plusieurs fois appel à cette Commission, qui a parfaitement rempli ses fonctions.

### **SOCIETES**

Le nombre de sociétés actives sur le territoire de notre Commune est stable. Il répond aux besoins de la population.

### **TOURISME**

Notre Commune fait partie de l'Association Morges Tourisme, qui développe le Tourisme dans le district et essaye de promouvoir notre région autour de différents axes: en 2015, le Tour de Romandie avec un départ d'Apples, l'Arboretum, la Fête de la Tulipe, le Château de la Sarraz, chemins pédestres et pistes cyclables, caves ouvertes, etc... furent organisés. Pour notre Commune, une borne d'information doit toujours être reçue mais après plusieurs demandes, les Communes concernées restent toujours dans cette attente. Celles-ci nous paraissent un bon moyen d'information touristique, donc nous espérons de meilleures nouvelles pour 2016.

## **3 - DOMAINES - BÂTIMENTS**

### **32 - FORETS**

Rien à signaler durant l'année 2015.

### **35 - BATIMENTS**

### 35.0 Buvette du foot

La rénovation de la buvette du foot et son affectation à l'UAPE donne entière satisfaction. La bise, par moment très forte, endommage la porte d'entrée et la Municipalité envisage de construire un petit sas pour éviter les réparations à répétition.

### 35.1 Auberge

Dans le courant de l'année 2015, aucun problème majeur à signaler.

Sur demande des tenanciers et suite à quelques interpellations de clients, le mobilier des chambres d'hôtel, devenu vétuste, a été remplacé au mois de septembre. Les lits et sommiers, les petits bureaux et les tables de nuit ont donc été renouvelés, et des têtes de lit ajoutées. Un rafraîchissement des murs et des couloirs ont également été effectués.

### 35.2 Maison de commune

Suite au changement de locataire dans l'appartement de M. José Krebs, une rénovation a été entreprise, la cuisine a été changée, et des travaux de peinture effectués dans toutes les pièces. En outre il a été procédé à un ré-émaillage des baignoires des deux appartements de la maison de Commune.

Un des WC publics a été durant l'année 2015 munis d'équipements en inox, facilitant l'entretien et limitant les déprédations.

### 35.3 Grande salle

Entretien courant au cours de l'année 2013.

### 35.5 Maison des jeunes

La Municipalité, après l'étude menée en 2013, continue sa réflexion concernant la rénovation de cette bâtisse et les différentes options sont toujours d'actualité. Une ou des informations parviendront au Conseil dans le courant 2016 avec, nous l'espérons, une décision sur l'avenir de la Maison des Jeunes.

### 35.6 Ecole

Rien à signaler en 2013, si ce n'est l'entretien courant.

## 40 - TRAVAUX

### 42 - Service de l'urbanisme

#### PPA La Chaumière

Nous n'avons pas reçu de nouvelles concernant ce dossier, si ce n'est une prolongation de délai.

#### PGA

Nous continuons à travailler sur ce dossier, la Municipalité s'est approchée d'un membre du Grand Conseil pour faire avancer ce dernier. Un rendez-vous est fixé au 9 mars 2016 avec deux représentants du Conseil d'état, Pierre-Yves Maillard et Jacqueline de Quattro, pour faire avancer l'affaire.

## 43 - ROUTES - CHEMINS COMMUNAUX

### Réseau routier

#### Carrefour de St-Livres :

Le gros des travaux d'aménagements a été effectué avec succès. En fin d'année, il ne restait plus que la couche finale du tapis à poser, ce qui sera fait lorsque le temps sera plus propice, au printemps 2016.

Le principe monodirectionnel au niveau du carrefour sur la route de St-Livres, les îlots centraux, ainsi les modérations latérales portent leurs fruits. Mais malheureusement certains chauffeurs peu scrupuleux se permettent encore des excès et brûlent la priorité.

Dans l'ensemble, il semblerait que les riverains et usagers soient satisfaits des mesures prises.

#### Vieille Route de l'Etraz – Chemin des Caronies :

La réalisation de la clinique ayant été reportée à une date ultérieure et de surcroît inconnue, aucun aménagement n'a été réalisé.

### Entretien hivernal

Les précipitations du février, qui ont paralysé toute la région, ont demandé de gros efforts durant quelques jours. Pour mémoire, il était presque impossible de fréquenter les axes Nord-Sud, car des congères se formaient au fur et à mesure et les écoles avaient du être fermées.

Les personnes mandatées pour effectuer le déneigement ont eu fort à faire afin de régulariser la situation au plus vite. Qu'elles en soient remerciées.

### Entretien du réseau routier

Mise à part la zone du carrefour de St-Livres, aucun gros entretien n'a été effectué durant l'année 2015.

### Signalisation routière

Dans un but de prévention, un radar « sympathique » a été acquis par la Commune. Il est reconnu qu'une grande part des petits excès est liée à un manque d'attention, c'est pourquoi il est parfois utile d'informer les conducteurs de façon agréable. Malheureusement, pour les grands excès, seule la méthode répressive fonctionne, et encore !

Ce radar a également pour but de montrer qu'une vitesse qui peut être ressentie par les piétons comme exagérée ne l'est pas forcément. Il est clair qu'un gros véhicule faisant du bruit impressionne plus qu'un petit silencieux.

## **45 - ORDURES MÉNAGÈRES - DÉCHETTERIE**

### 45.1 Règlement sur les déchets

Pour l'année 2015, les habitants de la Commune ont produit 63 t. de déchets incinérables ménagers (hors déchets encombrants gérés par Ecorecyclage SA), soit une moyenne d'environ 64.22 kilos par habitant (981) ou 67.74 kilos par habitant (981 auxquels nous déduisons 51 résidents de l'Institution = 930), valeur quasi équivalente à 2014.

Un nouveau Molok a été implanté à l'Impasse des Marronniers.

### 45.2 Déchetterie

Pas de changement notable durant l'année 2015.

## **46 - RESEAUX D'EGOÛTS - EPURATION**

### **STEP**

La nouvelle presse pour les boues a été installée et donne entière satisfaction. Cependant, une partie des gains obtenus par diminution du poids sera bientôt perdue, car la STEP de Vidy qui brûle les boues a prévu une augmentation des tarifs d'environ 10%. Malheureusement, la STEP d'Aubonne est obligée par le Canton de livrer ses boues à cette STEP, ce qui fausse le jeu de la concurrence qu'il y avait il y a quelques années encore.

Une vidange du bassin a été réalisée pour le remplacement des aérateurs qui avaient plus d'une dizaine d'années.

### Répartition des frais de la STEP

Lors de l'été, une campagne de mesure des eaux claires « parasites » a été entreprise par le bureau Ecoscan dans le but de mettre à jour la clé de répartition des frais entre les Communes partenaires. Cette nouvelle grille est rentrée en vigueur en 2015 déjà.

## STEP régionale

L'avenir de la STEP régionale se dessine assez mal, mais n'est pas encore abandonné.

Comme déjà mentionné dans le rapport précédent, sans la participation des Communes de Rolle et environs, aucun subventionnement ne pourra être obtenu du Canton et de la Confédération, car la masse critique ne serait pas atteinte. De plus, il semble que le type d'ouvrage envisagé n'est pas compatible avec l'emplacement prévu.

La STEP d'Aubonne va donc traiter nos eaux encore un bon moment.

## Collecteurs eaux claires et eaux usées

Le premier tronçon du ruisseau de la Chaumière a souffert d'un manque d'eau. Le problème a été résolu par un curage de la conduite qui l'alimente au niveau du quartier du Closel Tomas.

Ce même tronçon a souffert de quelques pollutions organiques, mais le problème a été trouvé et est résolu à ce jour.

Mis à part ça, aucune intervention d'envergure n'a été effectuée cette année.

## **47 - COURS D'EAU**

### Bassins amortisseurs

Le Flumeau :

Le projet de bassin amortisseur a été mis à l'enquête. Le préavis est passé au Conseil et le seul élément manquant à sa réalisation consiste en l'aval des Services du Canton.

La Chaumière :

Le projet sera, comme celui de la route, présenté au Conseil simultanément avec la mise à l'enquête du bâtiment sur le PPA la Chaumière.

## **50 - INSTRUCTION PUBLIQUE**

A la fin de l'année 2015, le nombre d'élèves de notre Commune se monte à 145. Par rapport au nombre d'habitants, le taux d'élèves est de 15.6%. Il est donc toujours élevé, mais en légère baisse.

Le coût par élève se monte à fr. 4'925.85 pour 2015, soit une hausse de 6.9% par rapport aux comptes 2014. La hausse provient essentiellement des transports, du nouveau collège du Cœur du Chêne à Aubonne, ainsi qu'à une diminution des autres entrées nettes suite à une modification de décompte des écolages entre les Communes et l'ASSAGIE pour les élèves en dérogation.

## Chiffres-clés

Statistiques Ecoles	2013	2014	2015
	Global	Global	Global
Coûts des Locations	4'936'550.00	5'284'314.00	5'430'903.00
% coûts locations	60.87%	61.10%	60.27%
Coûts des transports	1'583'779.80	1'624'464.00	1'604'356.40
% coûts transports	19.53%	18.78%	17.80%
Autres charges	1'590'082.38	1'739'179.00	1'975'739.66
% autres charges	19.61%	20.11%	21.93%
<b>Charges totales</b>	<b>8'110'412.18</b>	<b>8'647'957.00</b>	<b>9'010'999.06</b>
Entrées diverses	348'674.15	327'036.00	228'202.86
<b>Total à charges des Communes</b>	<b>7'761'738.03</b>	<b>8'320'921.00</b>	<b>8'782'796.20</b>
Nombre total d'élèves	1'752	1'792	1'764
<b>Nombre d'élèves Lavigny</b>	<b>142</b>	<b>143</b>	<b>145</b>
% élèves Lavigny	8.11%	7.98%	8.22%
Nombre total d'habitants	13'034	13'247	13'445
<b>Nombre d'habitants Lavigny</b>	<b>870</b>	<b>897</b>	<b>930</b>
% habitants Lavigny	6.67%	6.77%	6.92%

<b>Coût total par élève</b>	<b>4'377.75</b>	<b>4'609.95</b>	<b>4'925.85</b>
<b>Coût total par habitant</b>	<b>595.50</b>	<b>628.14</b>	<b>653.24</b>
<b>Coût 50% répartition par élève</b>	<b>2'215.11</b>	<b>2'321.69</b>	<b>2'489.45</b>
<b>Coût 50% répartition par habitant</b>	<b>297.75</b>	<b>314.07</b>	<b>326.62</b>
<b>Charges Lavigny répartition élève</b>	<b>314'545.32</b>	<b>332'001.03</b>	<b>360'970.93</b>
<b>Charges Lavigny répartition habitant</b>	<b>259'042.20</b>	<b>281'719.11</b>	<b>303'756.06</b>
<b>Charges totales Lavigny</b>	<b>573'587.52</b>	<b>613'720.14</b>	<b>664'726.99</b>
<b>% Charges Lavigny</b>	<b>7.39%</b>	<b>7.38%</b>	<b>7.57%</b>
<b>Revenus locations Lavigny</b>	<b>292'525.00</b>	<b>292'525.00</b>	<b>292'525.00</b>
<b>% locations Lavigny</b>	<b>5.93%</b>	<b>5.54%</b>	<b>5.39%</b>

## 61 - POLICE

La Commune de Lavigny bénéficie des prestations de la gendarmerie cantonale, selon la loi.

La Commune utilise également les services de Securitas qui remplissent tout-à-fait leur rôle, puisque les dégradations sont restées à un niveau très bas cette année encore.

Attention: Quelques vols et effractions ont eu lieu dans notre Commune et certains même pendant la journée, alors redoublez de vigilance !

La Commune a bénéficié du radar TCS et des mesures ont été effectuées sur les entrées du village. On constate une légère amélioration par rapport à 2014.

Par contre, les résultats ont permis de constater que dans le sens de la sortie, les excès sont un peu plus élevés et surtout durant la nuit. Malgré cela, selon le TCS, ces résultats ne justifient pas de mesures spéciales.

## 65 - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Notre Commune fait partie maintenant du SDIS Etraz-Région et répond ainsi aux lois et directives en matière de sécurité. Le coût de participation à cette Association intercommunale va légèrement augmenter, car l'Assemblée générale a accepté une augmentation pour 2016 de fr. 29.-- à fr. 32.--/habitants. Malgré cette augmentation, nous restons parmi les moins cher de notre région, mais nous constatons tout de même que chaque fois que des services passent du plan communal au régional, il s'ensuit une augmentation des coûts sans gagner forcément en efficacité.

## **66 - PROTECTION CIVILE**

La PCI du district de Morges va effectuer un déplacement de Morges à St-Prex, étant donné que la Commune de Morges a des projets sur le site actuel de stationnement de la PCI. Cette dernière est dans l'obligation de trouver de nouveaux locaux. Une opportunité s'est offerte à elle sur le territoire de la Commune de St-Prex. Elle partagera les locaux avec le SDIS Morges, qui regroupera une partie de ses effectifs sur ce site.

Les coûts pour la PCI restent dans des proportions acceptables et sont bien maîtrisés.

## **70 - AFFAIRES SOCIALES**

### ARASMA

Durant l'année 2015, les activités ordinaires de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne ont été stables et il n'y a rien de particulier à signaler.

### Réseau AJEMA

Le nombre d'heures d'accueil préscolaire, parascolaire et familial utilisées par les habitants de Lavigny est de 63'889 heures d'accueil (2014 : 53'373 heures), en augmentation de 19.7% par rapport à 2014. Une augmentation de la consommation avait été prévue au budget 2015, mais de moins grande ampleur (car basée sur les chiffres 2013), ce qui occasionne une différence de fr. 55'600.- par rapport au budget. Notons toutefois que le prix de revient de l'heure reste stable. Ce n'est donc pas une augmentation des coûts d'exploitation, mais une augmentation de l'utilisation par les habitants de Lavigny.

L'année 2015 a également été marquée par l'adoption du préavis lié au droit de superficie pour la construction de la nouvelle crèche par l'Association Pomme-Cannelle. La construction devrait être réalisée durant l'année 2016.

## **80 - SERVICES INDUSTRIELS**

### **81 - SERVICE DES EAUX**

#### Réseau

Une campagne d'écoute des conduites d'eau potable a été menée suite au constat de pertes de ces dernières années. Malheureusement cette démarche n'a servi à rien, car aucune fuite n'a été décelée. Cependant une part des pertes était due à une erreur de facturation, ce qui a été corrigé.

Le remplacement de la conduite en Eternit au niveau du carrefour de St-Livres a été fait lors des travaux d'aménagement de la zone.

#### Approvisionnement

2015 fut une année très sèche et malgré ce fait, aucune restriction n'a été mise en place. C'est pourquoi la consommation a été supérieure à la moyenne de ces dix dernières années d'environ 20'000 m<sup>3</sup>. Un total de 131'757 m<sup>3</sup> d'eau est entré au réservoir, dont 108'840 m<sup>3</sup> provenant de la source En Arney, 17'828 m<sup>3</sup> du puit de pompage des Pomméziat et 5'089 m<sup>3</sup> fournis par le trop plein de Saint-Livres.

Compte tenu des conditions pluviométriques, la source a permis d'assurer la grande majorité de l'approvisionnement.

Les négociations avec la Commune d'Etoy concernant la source Tronchin se sont poursuivies durant toute l'année et devraient aboutir début 2016 avec un abandon sous conditions de cette source. Mais cela concernera la prochaine période.

## 83 - SERVICE DU GAZ

### Réseau

Lors de l'aménagement du carrefour de St-Livres, la conduite de gaz a été prolongée dans deux directions. Les traversées de la route de St-Livres et de la RC 30 sont maintenant réalisées. Elles permettront aux habitants de quartier de Vaudallaz de s'équiper pour la première et pour la deuxième, au futur bouclage avec le poste de détente de la Vielle Route de l'Etraz.

Suite à l'arrivée d'un nouveau consommateur, le premier tronçon du Chemin des Caronies a également été équipé. La partie suivante est toujours d'actualité, mais était jusqu'à présent liée à l'arrivée de la Clinique. Ce qui ne devrait plus être le cas dans le futur.

### Consommation

L'année 2015 a commencé fraîchement, ce qui malgré un été chaud, a provoqué une consommation un peu plus élevée que celle de l'année passée.

Année	Consommation en kWh	Année	Consommation en kWh
2007	2'271'963	2012	2'881'502
2008	2'586'635	2013	3'285'456
2009	2'453'514	2014	2'874'679
2010	3'297'512	2015	3'134'448
2011	2'546'469		

Comme on peut le voir, la consommation est en dents de scie, ce qui est directement en relation avec la météo. Il est donc impossible de faire des prévisions correctes.

### Prix

Le prix de vente du gaz, comme tous les combustibles fossiles, a subi une hausse de la taxe CO en 2015 ce qui a à nouveau fait augmenter son coût. La Commune n'a cependant rien perçu de plus.

## LA MUNICIPALITE

- Annexes :
1. Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2014 et réponses de la Municipalité
  2. Rapport de la Commission des finances pour l'exercice 2014 et réponses de la Municipalité

### **Questions et remarques à la Municipalité sur le rapport de gestion 2014**

#### **Utilisateurs des salles, p3**

Une remarque : le jardin d'enfants Rikiko n'existe plus, il n'est pas utile de le faire figurer dans les utilisateurs.

*Réponse : le jardin d'enfants n'existe plus, le bâtiment est loué à l'année à l'association Pomme-Cannelle. Par contre, les activités Rikiko liées aux spectacles de marionnettes sont toujours là et des utilisations des salles communales peuvent avoir lieu. Ceci étant, il n'y a pas lieu de le considérer comme un utilisateur particulier et cette entrée peut être supprimée.*

#### **Terrain de foot, p4**

La commission signale un problème avec les petits buts déplaçables : ils sont passablement dégradés et pourraient constituer un danger pour les enfants qui jouent sur le terrain. Ces buts, qui appartenaient à l'ancien club, sont utilisés régulièrement par l'Institution qui vient s'entraîner sur le terrain et une fois par année lors de la journée sportive de l'Institution.

*Réponse : c'est effectivement le cas, la Municipalité fera le nécessaire pour les remplacer.*

#### **Agenda 21, p8**

Réseau d'eau : des pertes sont constatées depuis plusieurs années (1% par année). Quelles mesures concrètes vont être prises ?

*Réponse : la fontaine au bas de la Route d'Etoy bénéficie d'un droit d'eau qui n'est pas comptabilisé comme sorti, ce qui justifie une partie des « pertes ». Cependant, des pertes sont inévitables sur un réseau d'eau mais des mesures de détection des fuites sont prévues pour 2015.*

La Municipalité a-t-elle envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux ?

*Réponse* : l'école en possède déjà depuis de nombreuses années. La Commune étudie toutefois la possibilité d'agrandir la surface sur le toit de l'école et également la possibilité d'en poser sur le toit de la grande salle.

#### **Affaires culturelles, p8**

La commission souhaiterait savoir combien de jeunes bénéficient de l'allocation de fr. 100.- allouée aux clubs sportifs de la région ?

*Réponse* : il y a 58 enfants qui sont au bénéfice d'une participation de la commune de fr. 100.—, sans compter notre soutien à la Lanterne Magique de fr. 500.—, au Passeport Vacances de fr. 420.—et à d'autres petites manifestations ponctuelles.

#### **Tourisme p8**

Quels types d'informations envoient les offices du tourisme de Nyon et Morges ?  
A-t-on des chiffres sur la fréquentation touristique de Lavigny ?

*Réponse* : depuis 2014, nous faisons partie de Morges Région Tourisme et les structures ont été mises en place. Nous n'avons pas de chiffres sur la fréquentation touristique de Lavigny. Pour les informations, nous avons reçu le Magazine Evasion qui est le guide touristique de notre région.

Nous allons par contre avoir la possibilité d'installer des bornes d'information dans chaque village, cela sera des bornes interactives reliées à l'Office du tourisme de Morges sur lesquelles nous trouverons toutes les activités régionales et que nous pourrons adapter avec nos propositions touristiques villageoises...

La Municipalité devrait être contactée dans le courant de l'été à ce sujet et la pose des bornes pourrait avoir lieu encore cette année. Affaire à suivre.

Ainsi nous aurons toutes les informations villageoises et régionales en direct et nous pourrons (en principe, selon les informations reçues) avoir les statistiques des personnes qui ont cliqué sur Lavigny et celles qui ont cliqué depuis Lavigny.

#### **Auberge communale p9**

A-t-on des chiffres sur la fréquentation des chambres de l'Auberge ?

*Réponse* : Non, mais il semblerait d'après l'Aubergiste qu'elles sont régulièrement occupées. Il n'est pas tenu de nous communiquer ces chiffres, mais nous savons que 3 chambres supplémentaires seraient les bienvenues.

#### **Forêt p9**

Combien coûte l'entretien de la forêt de Lavigny ? Quelle surface avons-nous ?

*Réponse* : le coût de l'entretien des forêts est plutôt anecdotique étant donné le peu de surface (env. 3'000 m2 en comptant les rives de l'Aubonne et du Flumeau).

#### **Salle polyvalente p9**

La commission est surprise du coût de l'entretien de conciergerie (50 433.-), comparé au coût de la conciergerie de l'école (17 971.-).

Combien d'heures cela représente-t-il ? Est-ce la même entreprise qui assume la conciergerie de tous les bâtiments communaux ? La Municipalité a-t-elle pensé à engager un concierge communal ?

*Réponse : oui, il s'agit de la même entreprise, à savoir Dosim. Outre la différence de surface, le coût plus important vient du fait que l'entreprise passe 5x par semaine à la grande salle au vu de la quantité d'usagers et 2x par semaine à l'école.*

### **Maison des jeunes p9**

La commission souhaiterait que la Municipalité informe le Conseil de l'avancée du projet durant l'automne 2015.

*Réponse : un point de situation sera fait à l'automne.*

### **Zone 30 p11**

Des membres de la commission signalent que la route du Moulin Martinet est dangereuse à cause des enfants qui l'utilisent comme place de jeu... Est-ce que la Municipalité pourrait le signaler/rappeler aux parents ?

*Réponse : la Municipalité pense qu'il en va du bon sens d'expliquer aux enfants que la route n'est pas une place de jeu.*

*Cependant, il semble que cela ne va pas de soi car il y a quelques années, la démarche avait été entreprise auprès des parents avec des retours pour le moins surprenants du genre : « c'est à la collectivité d'assurer la sécurité des enfants qui jouent sur la route ».*

### **Ordures ménagères p11**

La commission se réjouit de voir que le volume des déchets diminue par rapport à 2013. Avec 67 kg par habitants, serait-il possible de faire une comparaison avec une référence cantonale ou fédérale ?

*Réponse : difficile d'obtenir une statistique fiable lorsque les systèmes de prélèvement des taxes ne sont pas les mêmes partout. Néanmoins, nous allons nous essayer à cet exercice. Toutefois, il faut savoir que l'incitation au tri fonctionne et fonctionne même au-delà de ce que nous pouvions imaginer. Nous savons par exemple que les sacs taxés contiennent et contiendront probablement à jamais 22% en moyenne de déchets organiques et que certains sacs pèsent bien plus de 3,5 kg, ce qui fait penser que l'incitation au tri par la taxe au poids est globalement bien plus efficace.*

### **Déchetterie p11**

La commission souhaiterait consulter le nouveau contrat avec Ecorecyclage.

*Réponse : pas de problème, le document peut être consulté en salle des Commissions.*

### **Service des eaux p15**

Approvisionnement : La commission signale une probable inversion des chiffres dans la phrase : Pour l'année 2014, il y a eu l'utilisation de 105'465 m<sup>3</sup> d'eau, dont 110' 508m<sup>3</sup> provenant de la source « En Arney ».

Réponse : concernant les chiffres, il y a eu une erreur de copier-coller, il faut lire : « pour l'année 2014, il y a eu l'utilisation de 110'5081 m<sup>3</sup> d'eau, dont 105'465m<sup>3</sup> provenant de la source En Arney, ... ».

Avec une consommation moyenne de 118 m<sup>3</sup> par habitant, peut-on faire une comparaison avec une consommation moyenne cantonale ou d'autres communes ?

L'Institution de Lavigny étant une grosse consommatrice d'eau avec sa buanderie, il n'est pas juste de l'intégrer pour en faire une moyenne. C'est pourquoi, en tenant compte de l'eau facturée sans l'Institution, la consommation par habitant pour 2014 est de 65 m<sup>3</sup>.  
Donc en la comparant avec la consommation moyenne en Suisse qui est d'environ 60m<sup>3</sup> d'eau par personne et par année, selon la SSIGE, les habitants de Lavigny sont dans la moyenne.

Pour la commission

Rémy Chatelain  
Rapporteur

#### **Question de la Commission des finances à la Municipalité :**

  **Etat des emprunts** Obligation simple de la caisse d'épargne d'Aubonne.  
Pourquoi n'y a-t-il pas d'échéance ? Qu'est qu'une obligation simple ?

Réponse :

En fait, il s'agit d'un prêt variable à collectivité de droit public. Le taux est variable et il était à 2.5% au 31.12.2014. Pour l'instant c'est le montant d'amortissement annuel initial qui a toujours été utilisé. Compte tenu du fait qu'actuellement le taux d'intérêt est supérieur aux avances à terme fixe de la BCV, nous allons étudier la possibilité avec la Caisse d'Epargne d'Aubonne pour rembourser plus rapidement ce prêt.

  **Comptes 440.314.0 et 440.314.1 Entretien courant** Pourquoi une augmentation de CHF 14'000 respectivement CHF 27'200 de différence par rapport au budget ?

Réponse :

Concernant le compte 440.314.0, il s'agit des fluctuations normales de l'entretien, qui varient d'une année l'autre étant donné que ce sont les heures effectives qui sont prises en compte. On notera par ailleurs que le montant des comptes 2014 est inférieur au montant des comptes 2013.

Concernant le compte 440.314.1, l'écart est essentiellement dû à l'entretien des aménagements d'accès à la zone du terrain de football et autour de sa buvette depuis la grande salle.

  **Chapitre 45 déchets** Ce compte n'est pas en conformité avec la loi ? Quand est-il prévu d'appliquer le principe du pollueur-payeur ?

**Réponse :**

Relevons tout d'abord que la part des déchets ménagers incinérables est entièrement couverte par les taxes. Une infrastructure adéquate en terme de tri a même permis de constamment diminuer le tonnage par habitant des déchets incinérables au profit des filières de recyclage. Psychologiquement il serait certainement contre-productif de pénaliser le bon comportement des citoyens par une augmentation des taxes. Nous relevons également ici que « Monsieur prix » considère déjà la taxe de base comme relativement importante à Lavigny surtout pour les petits ménages. La Municipalité étudiera toutefois les possibilités d'adaptation de ces taxes pour 2016, dans les marges de manœuvre que lui autorise le règlement en vigueur.

**Note de la commission :** La solution peut également être trouvée dans la diminution des charges.

  **Compte 3510.314** A quoi correspond la couverture anticipée des portacabines ? La commission des finances s'étonne de la proportion entre le prix du portacabine et le prix du toit.

**Réponse :**

Durant les travaux de changement des portacabines de la buvette de foot afin d'y accueillir provisoirement une partie de l'UAPE, il a été constaté qu'il serait plus simple et moins coûteux de directement couvrir les portacabines d'une structure bois avec un toit à deux pans et un avant-toit, afin de retrouver un état proche de ce qui était en place à l'origine. Cela permet une meilleure intégration dans le village avec une meilleure esthétique, sans compter la protection qui est offerte pour les portacabines.

**Note de la commission :** Si l'urgence est tout à fait admise au niveau du portacabine, il l'est moins au niveau du toit et des accès et aménagements extérieurs, un préavis aurait dû être déposé. Nous relevons que Gestmandat, organe de révision précise dans son rapport qu'un préavis aurait dû être déposé devant le conseil.

  **Compte 610.318** Est-ce qu'il est encore utile d'avoir un Securitas sachant qu'il ne peut pas éliminer tout le vandalisme ?

**Réponse :**

Depuis la visite régulière des Securitas, une diminution des actes de vandalisme a été constatée. Sans pouvoir démontrer une relation directe avec le passage des Securitas, la Municipalité est d'avis qu'il faut maintenir ce service. En effet, outre le fait d'avoir une présence régulière, ce service a permis à plusieurs reprises d'éviter divers problèmes suite par exemple à des portes restées ouvertes. Une évaluation d'une éventuelle adaptation des passages sera toutefois effectuée.

  A priori il y a quelques années, nous disposions de ratios sur les comptes. Est-ce qu'il est possible de les obtenir à nouveau ?

**Réponse :**

La Municipalité avait confié à la fiduciaire BDO, le mandat de suivre la planification financière de la commune. Suite à un changement de la personne en charge du dossier, ceci n'a pas été fait pour l'exercice 2013. En effet les indicateurs sont mis à

jour une fois les comptes approuvés. Il est prévu de le faire une fois les comptes 2014 adoptés.

#### **Note de la commission :**

La commission a effectué quelques calculs :

**Taux d'endettement net** : cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette.

< 100 % = Bon, 100 %-150 % = suffisant, > 150 % = mauvais.

Cet indice pour les comptes 2014 est à 97% soit encore dans le « bon »

**Parts des charges d'intérêts** : cet indicateur renseigne sur la part du revenu disponible absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

0-4 % = bon, 4%-9 % suffisant, > 9 % mauvais.

Cet indice est de 2 % pour les comptes 2014 par conséquent bon.

**Dette brute par rapport aux revenus** : cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

< 50 % très bon, 50 %-100 % bon, 100 – 150 % moyen,

150 % - 200 % mauvais, > 200 % critique

Cet indice est de 152 % pour les comptes 2014 et est tout juste dans le critère « mauvais ».

**Taux d'autofinancement** : Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

> 20 % bon, 10- 20 % moyen, < 10 % mauvais

Pour Lavigny, ce ratio se monte à 9 %.

 **Compte 650.406 Taxes défense incendie** Comment a été calculé le point d'impôt des pompiers ?

#### **Réponse :**

Voici la manière dont le montant a été calculé :

Revenus d'impôts sur les personnes physiques : CHF 1'773'754.58 additionnés des

Revenus d'impôts des personnes morales sur le bénéfice ordinaire : CHF 94'546.25

Le tout divisé par le total des points d'impôt, soit 74.5

Ce qui donne CHF 25'077.86

 **Compte 9123.4 Etude rénovation bâtiments communaux** Est-ce que cette étude est toujours d'actualité pour tous les bâtiments ? Quelles sont les pistes explorées ?

#### **Réponse :**

Les résultats de l'étude ont été présentés au Conseil communal. Les conclusions ont montré que les investissements à envisager sont toutefois relativement importants pour réaliser quelque chose de sérieux (de l'ordre de CHF 2.5 Mio pour chaque objet à savoir la maison des jeunes et la grange de l'auberge). Avant de proposer au Conseil d'engager de telles

sommes, il s'agit de s'assurer d'un réel retour sur investissement, ceci afin de ne pas péjorer l'état des finances communales. De plus, s'ils ne sont pas étalés dans le temps, de tels investissements ne sont actuellement pas compatibles avec le plafond d'endettement en vigueur. Toutefois les réflexions sont toujours en cours pour ajouter des chambres supplémentaires à l'auberge, ainsi que trouver une affectation adéquate à la maison des jeunes du point de vue fonctionnel et financier.